

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournerau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° BC-2023-042

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230523-BC\_2023\_042-DE

Bescher  
Levrault

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt-trois mai à dix-huit heures  
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud  
PFEFFER.

Date de convocation : 17 mai 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	14
Votes	14

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN,  
Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc  
COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline  
DOMPNIER DU CASTEL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Pascal OUTREBON

**Rapporteur :** Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et  
aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par  
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023  
donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur les demandes de  
subventions,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire,  
Équipements et Transition écologique » en date du 10 janvier 2023,

La compétence éclairage public est exercée par la Communauté de Communes du  
Pays Mornantais dans les Zones d'Activité Économique dont elle a la charge, et  
notamment dans la ZAE des Platières à Mornant et St Laurent d'Agny.

L'éclairage public existant date des origines de la ZAE (le parc d'activité des  
Platières est une ZAE intercommunale depuis 1974). Il est constitué de 129 points  
lumineux dotés de lampes au sodium consommant de 150 à 250 Watt chacune (le  
parc total de la COPAMO est constitué de 223 points lumineux dans les ZAE du  
territoire).

Le projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public consiste au  
passage à la technologie LED couplée à l'installation d'horloges astronomiques  
permettant d'envisager une division de la consommation par 4 à 5, la possibilité  
d'abaissement de puissance voire d'extinction nocturne, la simplification de la  
maintenance et une meilleure efficacité d'éclairage.

Ce renouvellement du parc de luminaires anciens permettra de répondre aux  
exigences de maîtrise de la consommation d'énergie, de diminution des nuisances  
lumineuses, et de sécurité des personnes et des biens.

Il s'inscrit pleinement dans le dispositif Fonds Vert mis en place par l'État.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau  
Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**VOIRIE**

\*\*\*\*\*

**Demande de  
subvention Fonds  
Vert pour la  
rénovation du parc de  
luminaires d'éclairage  
public de la ZAE des  
Platières à Mornant et  
St Laurent d'Agny**

**Certifié exécutoire**

**Transmis en**

**Préfecture le 26/05/23**

**Notifié ou publié**

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'État, dans le  
cadre du dispositif Fonds Vert (Fonds d'accélération de la Transition écologique  
dans les territoires) sur la thématique de la rénovation des parcs de luminaires  
d'éclairage public, et de tout autre organisme,

le 26/05/2023  
Le Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
**Renald PFEFFER**



PUBLIE LE 26 MAI 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

